

# Ford Aquitaine Industries : les élus soutiennent l'action au TGI, pas le ministre

Par Jean-Philippe Déjean | 04/06/2019, 11:45 | 996 mots



Bruno Le Maire estime qu'il serait en contradiction avec sa propre stratégie s'il soutenait l'action de la CGT de FAI devant le tribunal. (Crédits : Gonzalo Fuentes)

C'est ce mardi 4 juin dans l'après-midi que le tribunal de grande instance (TGI) de Bordeaux examine le bien-fondé économique des licenciements décidés par le groupe Ford à Ford Aquitaine Industries, qui vont aboutir à la fermeture de l'usine. Le groupe Punch, seul repreneur déclaré de FAI, est également convoqué au TGI.

Comme [nous l'avons annoncé en primeur le 29 mai dernier](#), les élus des collectivités territoriales ont publié, hier lundi 3 juin, un courrier commun de soutien à l'action du syndicat CGT de Ford Aquitaine Industries (FAI), à Blanquefort (Gironde), qui attaque le bien-fondé économique de la fermeture (programmée le 1<sup>e</sup> octobre) de cette usine, spécialisée dans la fabrication de boîtes de vitesses automatiques (6F35) devant le tribunal de grande instance (TGI) de Bordeaux.

Concrètement FAI est sous le coup d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) qui va se traduire par le licenciement de plus de 300 salariés, sur un effectif de départ calé à 850 personnes, sachant que près de 450 départs en pré-retraite sont au programme. Les maires de Blanquefort, Véronique Ferreira (PS), et Bordeaux, Nicolas Florian (LR), les présidents du Conseil départemental de la Gironde, Jean-Luc Gleyze (PS), de Bordeaux Métropole, Patrick Bobet (LR) et de la Région Nouvelle Aquitaine, Alain Rousset (PS), soulignent ainsi à l'unisson la mauvaise foi du groupe Ford.

## **FAI : +8 % de productivité sur un an**

*"Nous pouvons attester que, lors des différents comités de suivi en préfecture effectués dans l'application de l'accord-cadre avec Ford (accord quinquennal signé en 2013 et échu en 2018 - Ndlr), la direction de Ford Europe (filiale de Ford Motor Company et maison-mère de FAI - Ndlr) n'a jamais mis en avant de problèmes économiques directement liés au site de FAI Blanquefort. Au contraire, la direction de Ford Europe n'a cessé de louer la capacité de production du site. En 2017, quelques semaines avant l'annonce de la fermeture, elle nous a annoncé, en s'appuyant sur une étude interne, que le site de FAI Blanquefort avait réalisé un gain de compétitivité de 8 % sur l'année, soit un des meilleurs taux européens", déroule sans la moindre ambiguïté le courrier des élus.*

Une prise de position qui n'était pas évidente à prendre pour ces derniers, sachant que ceux qui ont demandé le remboursement d'une partie des aides publiques versées à Ford sont au contact des avocats du constructeur automobile américain. Au point que le ministère de l'Economie et des Finances, dont le ministre Bruno Le Maire s'est beaucoup investi sur ce dossier industriel, a refusé d'apporter son appui à cette action syndicale devant le TGI de Bordeaux.

## **Bruno Le Maire estime être mis en porte-à-faux**

C'est ainsi que ce vendredi 31 mai, Bruno Le Maire a expliqué à Gilles Lambersend, secrétaire (CGT) du comité d'entreprise de FAI, et Philippe Poutou, délégué CGT de l'entreprise (et ancien candidat NPA à la dernière élection présidentielle), sa position qui tient en quelques mots.

*"Comme je vous l'ai indiqué par téléphone tout à l'heure, écrit le ministre, il nous est malheureusement impossible de faire intervenir l'Etat lors de l'audience prévue le 4 juin prochain. En effet, une telle intervention mettrait en péril l'accord négocié avec Ford pour apporter 15 M€ supplémentaires pour la réindustrialisation du site. Par ailleurs, votre recours juridique remet en cause le PSE au motif qu'il ne serait pas conforme à la convention de l'OIT (Organisation internationale du travail). Ce PSE ayant été validé par l'Etat, ce dernier ne peut pas soutenir devant le tribunal que la décision qu'il a prise serait contraire aux conventions internationales", argumente le ministre de l'Economie et des Finances.*

L'alliance de fait entre l'intersyndicale FO, CFE-CGC, CGT de Ford Aquitaine Industries et le ministère de l'Economie et des Finances a-t-elle atteint son point de rupture ? Il ne semble pas complètement exagéré de le croire même si ces nouvelles tensions concernent d'abord le syndicat CGT.

## **Fin de l'union sacrée entre syndicats et ministère ?**

La réponse faite au ministre par Gilles Lambersend et Philippe Poutou est assez cinglante.

*"(...) Vous n'avez pas souhaité discuter précisément des enjeux de cette initiative, de possibilités, de nos objectifs. Finalement vous répondez en quatre lignes, montrant de cette manière que vous ne prenez pas au sérieux ce que nous entreprenons, montrant même que vous ne saisissez pas vraiment les raisons et les enjeux. Vous nous parlez d'un "accord négocié" avec Ford : mais quel accord ? Aux dernières nouvelles, et nous sommes partie intégrante du groupe de travail sur la réindustrialisation, il n'y pas d'accord finalisé, en tout cas pas officiellement. Ford refusant même de signer pour attendre le résultat du TGI (...)", rétorquent les syndicalistes.*

La pression exercée par Ford sur les négociations menées au sein du comité de travail, en faisant de l'épisode de ce 4 juin au TGI une épée de Damoclès suspendue au-dessus de la réussite des débats sur la réindustrialisation du site, fait indiscutablement monter la température. Les cégétistes répètent qu'il n'est pas question pour leur syndicat de s'attaquer au PSE et à son homologation, puisque des salariés de FAI vont en profiter pour partir en pré-retraite, *"par contre il est bien question d'empêcher la fermeture de l'usine et tous les licenciements contraints"* souligne la CGT.

La centrale syndicale développe une stratégie à deux volets, dont le second, qui n'a pas échappé au ministère, s'oppose frontalement à la politique sociale du gouvernement. Sensibilité qui a ainsi motivé le dépôt de plainte devant l'OIT, à Genève, puis l'intervention de la CGT devant le Conseil de l'Europe, à Strasbourg, pour obliger le gouvernement français à respecter ses engagements internationaux (barème d'indemnisation des salariés licenciés, durée de la dénonciation du bien-fondé économique d'un plan de licenciement...). Des points de friction qui n'ont rien d'anecdotiques puisqu'ils remettent en cause la stratégie politique du président Emmanuel Macron.